

632

Ces notes sont réservées
aux administrateurs en stage
et ne doivent pas être commu-
niquées ni utilisées à l'exté-
rieur

M. C. GROSSMANN

février 1971

LE REFORMISME IBADITE EN ALGERIE

(Cet exposé est le résumé du mémoire
intitulé : Réformisme ibadite- référence
CHEAM 4288)

Plan de l'exposé

- I - Situation de l'ibadisme dans l'Islam
- II - L'ibadisme algérien, son cadre, ses institutions
- III - Avènement du réformisme provoqué par :
 - . une opposition à l'occupation française
 - . une réaction contre l'attitude négative des clercs traditionnalistes.
- IV - Domaines où s'est appliquée la réforme :
 - . les structures religieuses et morales
 - . les structures politiques locales
 - . les structures culturelles et éducatives.

I - Situation de l'ibadisme dans l'Islam :

L'ibadisme est le dernier vestige du mouvement kharejite qui ait survécu jusqu'à nos jours. Cette secte hétérodoxe fondée par Abd Allah ben Ibad apparaît vers 747 de notre ère, anime le mouvement berbère de résistance au sunnisme en Afrique du Nord. Vaincus par les Abbassides en 772, les Ibadites se regroupent dans le royaume rostémide de Tahert qui, après 130 ans d'existence, disparaît sous les coups des Chiites fatimides en 909 de notre ère. Les tenants de l'ibadisme se trouvent actuellement en Oman, à Zanzibar, au Djebel Nefoussa (Libye), dans l'île de Djerba (Tunisie) et enfin dans l'heptapole du M'zab algérien où ils constituent une communauté égalitaire et ecclésiastique.

Leur doctrine se résume aux points suivants :

- Ils s'élèvent avec énergie contre le titre d'hérétique qui leur est donné par les Sunnites.

- Ils se prétendent les seuls conservateurs de la pure doctrine islamique.

- Ils sont partisans du choix d'un Imam vertueux et pieux pour gouverner leur communauté selon les prescriptions du Coran et de la Sunna.

- Selon eux, les fautes vénielles peuvent être pardonnées aisément, alors que les péchés graves doivent faire préalablement à leur pardon l'objet d'une pénitence.

- Ils estiment comme impératif le devoir de s'adonner au bien et de réprover le mal.

- L'individu qui contrevient aux prescriptions religieuses perd son droit à l'amitié de ses coreligionnaires et doit faire pénitence publique après avoir subi la peine d'excommunication (tebria). Cette peine est d'une sévérité extrême ; l'individu qui en est frappé est exclu de la communauté à la suite d'une décision qui lui est solennellement notifiée à la prière publique du vendredi. L'inculpé ne peut être ni nourri, ni abreuvé par ses proches, aucune transaction ne peut être conclue avec lui, il est de plus, châtement suprême, condamné à être inhumé comme un mécréant. Lorsque l'expiation a paru suffisante, le pénitent est réintégré dans la communauté.

II - L'ibadisme algérien, son cadre, ses institutions

Les Ibadites qui résident actuellement dans le M'zab algérien sont les descendants des émigrés du royaume rostémide de Tahert chassés par les Fatimides vers l'extrême sud saharien (Ouargla - Isedraten - Ghardaia).

Le M'zab se situe à 600 km environ au sud d'Alger. C'est un plateau calcaire profondément raviné par l'érosion fluviale puis buriné par l'érosion éolienne pour former un réseau de ravins enchevêtrés (d'où son nom de Chebka : filet).

C'est un paysage désolant au climat désertique.

En 1960, le M'zab comptait environ 58 000 habitants dont 42 000 ibadites, 14 000 malékites, 1 millier de juifs. A ces chiffres, il faut ajouter 10 000 ibadites répartis dans les villes de l'Algérie septentrionale.

La zone habitée du M'zab forme une heptapole (7 villes), elle-même répartie en une pentapole ou cinq villes agglomérées en bordure de l'oued M'zab : El Atteuf, Béni Isguen, Bou Noura, Ghardaïa, Mélika, et deux villes périphériques Berriane et Guerrara. Ces sept bourgs sont des villages fortifiés entourés de remparts (ksour).

Chaque cité constitue une république théocratique autonome, administrée par deux assemblées ou collèges.

Le collège ou conseil des religieux ou "halqa el azzaba" a son siège dans la mosquée principale du bourg. Il est composé de treize membres : un président ou cheikh el azzaba, un imam, un muezzin, trois maîtres d'école, cinq laveurs de morts, deux gestionnaires des biens de main morte. Ce conseil a la direction des mosquées, il est chargé de l'instruction des enfants et de la formation religieuse des adultes, de l'administration des biens de main morte, de la justice. Le cheikh el azzaba détenait dans chacune des villes le pouvoir suprême, c'est à lui qu'appartenait la décision en dernier ressort.

Le conseil ou collège des laïcs ou "Jemaa el Awwame", est composé de douze membres élus représentant les familles. Il est chargé de la gestion des affaires civiles de la cité, il est doté des pouvoirs de police nécessaires au maintien de l'ordre.

Au lendemain de l'occupation française, le cheikh el azzaba fut déposé de son pouvoir temporel et l'autorité qu'il détenait fut confiée à un fonctionnaire autochtone choisi et nommé par l'administration : le caïd. Le collège des laïcs fut promu au rang de conseil municipal.

III - Genèse du réformisme

1/ Opposition à l'occupation française :

Il s'agit du refus catégorique de l'hégémonie des infidèles : on assiste dès lors à une tendance de la communauté à un certain hermétisme, à un repli sur soi allant jusqu'au boycott des institutions françaises.

5 juillet 1830 : débarquement de Sidi Ferruch, chute d'Alger, premiers contacts des communautés ibadites installées dans le nord algérien avec les autorités françaises.

1852 : occupation de Laghouat (200 km au nord de Ghardaïa).

janvier 1853 : convention franco-mozabite, dite convention de Randon.

1857 : les Mozabites refusent le passage du M'zab à la colonne du général Margueritte qui se dirigeait sur Ouargla.

1882 : par suite de troubles entretenus par les nomades au M'zab, occupation du pays, création d'un cercle militaire.

Dès lors une résistance sournoise s'instaure dans les sept villes du M'zab ; cet aspect d'opposition est cristallisé par un lettré de Béni Isguen, le cheikh Mohammed Atfièche.

Le mouvement d'opposition s'exerce dans deux directions :

a) contre les autorités d'occupation leur demandant de tempérer leur zèle et de ne point s'immiscer dans les affaires internes de la communauté ;

b) contre les fonctionnaires autochtones qui coopéraient avec l'autorité française.

Plusieurs décisions ou événements malheureux vont encore exacerber la rancœur des Mozabites :

1892 : décret soumettant à autorisation l'enseignement de la langue arabe et instituant l'établissement d'écoles françaises.

1901 : établissement d'une maison de tolérance.

1912 : institution de la conscription et du service militaire obligatoire, établissement de taxes et d'impôts sur les collectivités locales et sources d'approvisionnement.

En 1914, le cheikh Atfièche meurt, un courant plus novateur et plus libéral se fait jour. Les jeunes clercs se sont aperçu qu'en définitive cette attitude de refus risquait à la longue de devenir préjudiciable à la communauté en la condamnant à la stagnation et en l'éliminant du modernisme.

2/ Réaction contre l'attitude négative des clercs traditionnalistes :

Pour réagir contre l'emprise des clercs traditionnalistes, il apparut nécessaire de s'armer intellectuellement pour lutter contre l'obscurantisme et sortir le peuple de l'emprise de la tradition.

1914 : envoi d'élèves à la mosquée de l'Olivier à Tunis.

1917 : ouverture d'une médersa à Tébessa soutenue par la générosité de la colonie mozabite.

1921 : fondation de l'imprimerie El Arabiya à Alger, destinée à imprimer plusieurs journaux et périodiques.

La responsabilité du mouvement réformiste est assumée par le cheikh Bayoud Brahim de Guerrara.

Ce jeune lettré estime que, pour miner l'appareil qui paralysait le système, il était nécessaire de s'introduire dans les institutions existantes plutôt que de les détruire.

Il réussit à se faire nommer dans la halqa de Guerrara et occupa tour à tour en 1921, le poste de maître d'école, puis la charge de prédicateur. Il échaffaude dès lors sa doctrine :

- devoir pour la communauté de rejeter son isolement où la confident les docteurs ignares ;
- la religion n'est pas un frein au progrès, elle le canalise ;
- nécessité d'acquérir les techniques modernes, sources de prospérité économique ;
- création de cercles et d'instituts ;
- création d'organes de presse pour établir un contact avec les colonies mozabites établies à l'extérieur du M'zab ;
- campagne en faveur de l'enseignement franco-arabe et de l'enseignement supérieur en arabe régulier ;
- accès à la fonction publique aux diplômés.

Pour assurer une plus large diffusion à ses idées, le cheikh Bayoud adhère en avril 1930 à l'Association des Ulémas réformistes d'Algérie qui vient d'être fondée à Alger par le cheikh Abd el Hamid ben Badis.

Dès lors une scission s'instaure au M'zab entre réformistes ou modernistes et traditionnalistes ou conservateurs, qui se traduira par des querelles vives dans l'action politique.

Le mouvement réformiste s'est assigné dès 1921 un programme qui devait s'exercer dans trois directions.

IV - Domaines où s'est appliquée la réforme

1/ Les structures religieuses et morales

Il n'y eut pas de réforme théologique fondamentale ni aucune volonté manifeste de rompre avec l'isolement du passé dans lequel se trouvait la communauté vis à vis des musulmans orthodoxes.

Il y eut intégration des méthodes réformistes d'Orient dans le contexte ibadite.

La lutte s'exerce principalement contre l'obscurantisme des clercs traditionnalistes, législateurs souverains et les excès commis par ces derniers dans la conduite de la communauté. Des interdictions proclamées par ces derniers paralysaient la vie locale : interdiction des impôts et taxes, interdiction à toute femme de quitter le M'zab, d'accès à la fonction publique, de création de société de transport, d'emprunt de la voie aérienne, de consultation médicale des femmes, de l'emploi du téléphone pour annoncer le Ramadan.

2/ Les structures politiques

- Respect de la convention de 1853 : statut de protectorat libéral.
- Non intervention française dans les affaires intérieures de la communauté (justice, nomination des fonctionnaires d'autorité).
- Abrogation du service militaire obligatoire.
- Abolition du droit de "veto" reconnu à l'autorité militaire de contrôle lors des opérations électorales prévues pour le renouvellement des "Jemaa" laïques.
- Nomination des magistrats de la justice locale par le collège des "azzaba".
- Municipalités élues au suffrage universel direct.
- Institution d'un conseil général du M'zab et d'un poste de résident français au M'zab.
- Statut organique du M'zab.

3/ Les structures culturelles et éducatives

- Modification des programmes des écoles coraniques.
- Rénovation pédagogique et rénovation des écoles dépendant des mosquées.
- Lutte contre l'analphabétisme.

- Encouragement de l'enseignement franco-arabe.
- Enseignement exclusif de l'arabe régulier dans les cycles secondaire et supérieur.
- Création de cercles et de sociétés de bienfaisance destinés à apporter un complément de formation éducative et morale, par des bibliothèques, des mouvements de jeunesse, des ateliers de formation technique.
- Création au M'zab, à Guerrara, d'un institut préparant les élèves aux cycles d'instruction de la Zitouna à Tunis et d'El Azhar au Caire.

Conclusion

Le mouvement réformiste ibadite s'est efforcé de transposer en l'adaptant à un **contexte particulier** le mouvement salafi du cheikh Mohammed Abduh. S'il a réussi à transformer les mentalités trop traditionalistes, à élever le degré d'instruction de la jeunesse, à inculquer une conscience politique à chacun des citoyens, il s'est maintenu dans le cadre rigide de cette tradition millénaire qu'il n'a pas voulu ébranler. Le réformisme ibadite s'est montré certes hardi et même parfois d'avant-garde, mais il a su contenir sa vigueur et sa jeunesse. Il lui était difficile d'aller plus avant, il a été réformateur et non révolutionnaire. Il s'est volontairement donné des normes et des limites. C'est ce que lui reprochent ses adversaires qui le taxe de timidité.